

Pré-Inscriptions 6ème 2025-2026

Collège Saint-Joseph – Don Bosco (Asnières-sur-Seine)

Les préinscriptions pour la division de 6ème s'ouvrent à compter de ce lundi 7 octobre 2024.

Une priorité est donnée aux demandes d'entrée en 6ème des élèves déjà scolarisés dans le <u>Réseau Jean XXIII</u> (Etablissements de Ste Geneviève la Garenne, Montalembert et Ste Agnès d'Asnières) et aux fratries des familles de l'Institution.

Date limite des demandes de Pré-Inscription : DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2024

Lien pour les inscriptions en 6e au Collège Saint Joseph - Don Bosco :

https://preinscriptions.ecoledirecte.com/?RNE=0920890T&ETAB=02COL

Mode d'emploi :

1- ETAPE 1 : Dossier de candidature en ligne

Remplir la fiche en respectant le format demandé : les textes en rouge avec un astérisque indiquent une donnée obligatoire, qui demeure rouge tant qu'elle n'est pas saisie et empêche la validation de la fiche).





Renseignements Responsables:

- 1. Pour les parents ayant la même adresse, merci de renseigner :
- Responsable 1 : le père
- Responsable 2 : la mère (cocher « habite à la même adresse »)
- 2. Si les parents sont séparés :
- Responsable 1 : responsable légal 1
- Responsable 2 : responsable légal 2 ayant aussi l'autorité parentale (décocher « habite à la même adresse » et bien spécifier l'adresse)

Renseignements Elèves:

- Remplir les données obligatoires et l'établissement actuel,
- Sélectionner la classe demandée,
- Cocher éventuellement une option.

2- ETAPE 2 : Transmission des pièces de dossier de votre enfant

Vous trouverez ci-après la liste des documents à transmettre par courrier à Madame Sylvie CHASSANG, Cheffe d'établissement du Collège Saint Joseph - Maisons Don Bosco 1, rue du Bac 92600 Asnières.

→ Votre demande ne pourra être validée que si tout est complet.

Les documents attendus sont :

- Demande de pré-inscription en ligne,
- 1 lettre de motivation des parents,
- les bulletins de l'année N-1 de l'enfant,
- les bulletins de l'année N-2 de l'enfant,
- les photocopies du livret de famille intégral (parents et enfant),
- l'ordre de virement des 50€ de frais de dossier à virer sur le compte de l'établissement
 IBAN : FR76 1820 6000 4965 0503 7821 158

Toutes les pièces doivent être fournies pour être assuré que le dossier de votre enfant soit étudié. Cette démarche préalable obligatoire de <u>pré-inscription</u> ne constitue en aucun cas une acceptation de la part de notre établissement.

3- ETAPE 3 : Après étude du dossier

Si votre demande est retenue (ne veut pas dire acceptée), un rendez-vous sera fixé avec le chef d'établissement.

L'assistante de direction vous contactera par téléphone. Les deux parents et l'enfant doivent être présents.

A l'issue de ce rendez-vous, un avis vous sera rendu et s'il est favorable, un lien vers le dossier d'inscription vous sera alors envoyé.

Vous aurez alors **10 jours pour confirmer l'inscription en déposant les pièces demandées et en validant l'inscription par le règlement d'un acompte sur la scolarité** (les modalités de montant et règlement vous seront transmises à cette étape).